

Sainte-Thérèse, le 22 février 2021

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 14470, Curé-Labelle,
Mirabel

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, datée du 29 janvier dernier, concernant l'objet précité.

1. Rapport d'inspection du 26 juillet 2007, 4 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (6)

Rapport d'inspection

(Règlement sur les halocarbures)

No dossier : 7610-15-01-10233103 | Direction régionale :

Données relatives à l'inspection	
Date d'inspection : 2007/07/26	Heure (début) : 14h05
	Heure (fin) : 14h14
Inspecteur/inspectrice : David Phung	
Type d'inspection :	<input checked="" type="checkbox"/> première inspection (diagnostic) <input type="checkbox"/> deuxième inspection <input type="checkbox"/> troisième inspection
But de l'inspection : Vérifier l'application des règlements sur les halocarbures	

Identification de l'entreprise	
Nom (raison sociale) : Méranque L.R.C. enr	
Adresse postale	
No et rue : 14670 boul. des Cuvés-Labellé	Municipalité : Mirabel
Code postal : J7J 1P4	
Téléphone : 450-430-5790	Télécopieur : 450-430-6103
Courriel du répondant :	

Personnes rencontrées			
Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
art. 53-54	Méranicien / Propriétaire		

#intervention: 300379800

Types d'entreprise

Entreprises de distribution et de vente en gros	
Importateur/Producteur/Distributeur d'halocarbures (niveau primaire) <input type="checkbox"/> (section A)	Distributeur/Grossiste d'halocarbures et d'équipements de réfrigération <input type="checkbox"/> (section B)
Distributeur/Grossiste d'halocarbures et de pièces automobile <input type="checkbox"/> (section C)	Distributeur/Grossiste d'halocarbures et d'équipement de protection incendie <input type="checkbox"/> (section D)
Distributeur/Grossiste d'halocarbures et de pièces d'appareils électroménagers <input type="checkbox"/> (section E)	
Entreprises d'entretien, d'installation, de réparation et de démantèlement	
Entrepreneur en installation de systèmes de protection contre l'incendie <input type="checkbox"/> (section F)	Concessionnaire/Garage/Recyclage de VHU/Entreprise de réfrigération mobile <input checked="" type="checkbox"/> (section G)
Gestionnaire d'édifices/Gestionnaire d'usine (section H) <input type="checkbox"/>	Entrepreneur en réfrigération <input type="checkbox"/> (section I)
Travailleurs assujettis à la qualification environnementale <input type="checkbox"/> (section J)	
Autres types (utilisateurs d'halocarbures)	
Utilisateurs de solvant (atelier de nettoyage, dégraisseur etc.) <input type="checkbox"/> (section K)	Hôpital, Centre de stérilisation d'équipement médical <input type="checkbox"/> (section L)
Fabricants/Distributeurs de mousses plastiques (section M) <input type="checkbox"/>	Autre type <input type="checkbox"/> (section N)

NOTE : Il peut arriver qu'une entreprise corresponde à deux types. Par exemple, une entreprise peut être un grossiste en halocarbures et faire de l'installation de systèmes de climatisation.

Section G

Concessionnaires d'automobile/Garages spécialisés en climatisation/Entreprises de recyclage des VHU/Garages spécialisés en réfrigération mobile

Éléments à vérifier		Remarques particulières
<p>L'entreprise a-t-elle des appareils de récupération d'halocarbures en place? (art. 31 et 32)</p> <p>Pour le CFC-12 : SAE J-2209</p> <p>SAE J-1990</p> <p>Pour le HFC-134a : SAE J-2210</p> <p>Autres normes :</p> <p>Pour la réfrigération mobile : ARI-740</p>	<p>Les avez-vous vu?</p> <p>Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Oui <input checked="" type="checkbox"/> combien? 2 → Non <input type="checkbox"/></p> <p>Oui <input type="checkbox"/> combien? Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Oui <input type="checkbox"/> combien? Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Précisez :</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> combien? Non <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Utilise cet appareil pour récupérer le R-134A</p> <p>SAE J1991 } ACT 4500 }</p> <p>→ 1 appareil en réparation</p> <p>Robinair enviro + Charge R-12 / R-134a Recov/Recyc /recharging</p>
<p>L'entreprise a-t-elle fait la recharge de climatiseurs avec CFC? (art. 30) (vous pouvez vérifier les registres)</p>	<p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>R-134a</p>
<p>L'entreprise tient-elle des registres de travaux?</p>	<p>Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>Les registres sont bien remplis</p>

(art. 59 et 60)			
(Vérifiez-en quelques-uns pour voir si les renseignements sont bien fournis).			
L'entreprise a-t-elle du personnel ayant la qualification environnementale? Si oui, écrire dans « Remarques » les numéros d'attestation avec les noms des employés. (art. 43, 46 et 47)	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>	4/4 mécaniciens qui ont passé les cours	
Commentaires :	- test d'étanchéité d'azote - Neutronic : analyseur de gaz		
Recommandations :	- Arrêter d'utiliser le Robinair SAE-51991 pour récupérer le R-134A		
Rédigé par :	Nom David Phunoy	Signature David P.	Date (année/mois/jour) 2007/07/26
Vérifié par :	Nom MICHEL LEONARDI	Signature Michel Leonard	Date (année/mois/jour) 2007/09/21
Commentaires du vérificateur			